



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 106/13
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 20 Votants : 26 Procurations : 06

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 24 DEC. 2013

Affiché le :

L'An deux mille treize, le dix-huit décembre, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 11 décembre 2013

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, AUDIGUIER, CANEZIN, BEUILLE, LIAN, GONZALEZ, ZAMBONI, SALAÛN, SCHINTONE, ANDUZE, BERNES, TISSEYRE, GUZOU, LASSALLE, CASTAING, BENHADJ, RIGAUD, FERTE, SUZE.

PROCURATIONS

Mme PETIT	à	M. BERNES
M. ESPINOSA	à	Mme MAUREL
M. MARQUIER	à	M. BEUILLE
Mme DECAMPS	à	Mme LASSALLE
Mme LLOUBERES	à	Mme GONZALEZ
M. LOUGE	à	M. FERTE

ABSENTS : M. PLATEAU, Mme DURAND, Mme GESTA.

Secrétaire : M. CANEZIN a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité

OBJET : FINANCES - Groupement d'achat Toulouse Métropole : Marchés de Fournitures de bureau

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, que par délibération n°53-13 du 20 juin 2013 la collectivité est membre du groupement de commandes en vue de participer à l'achat de fournitures de bureau, dans les conditions de l'article 8 du code des marchés publics, le coordonnateur désigné étant Toulouse Métropole.

La Commission d'Appel d'Offres de Toulouse Métropole a le 24 octobre 2013 retenu les candidats suivants au titre des marchés à bons de commande.

Lot 1 - Fournitures courantes de bureau et papier pour copieur multi-fonctions	SAS FIDUCIAL
Lot 2- Fournitures courantes de bureau- lot réservé article 15	ESAT ATELIERS DU COMMINGES
Lot 3 - Enveloppes imprimées	CEPAP LA COURONNE
Lot 4 - Tampons	SARL BLAGNAC TAMPONS
Lot 5 - Petit Matériel de bureau	SAS Fiducial

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- D'autoriser Madame le Maire à signer les marchés avec les attributaires ci-dessus désignés et l'ensemble des documents relatifs à cette procédure.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 19 décembre 2013

Le Maire,



Lysiane MAUREL